



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
OISE**

**PROAGRI**

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

VOS CONTACTS  
DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE  
HAUTS-DE-FRANCE

# **LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE EN FORMATION**

## **A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE**



**12 janvier 2024**

**Chambre d'Agriculture de l'Oise**  
**Rue Frère Gagne – BP 40463 – 60021 BEAUVAIS CEDEX**  
**03 44 11 44 11 – [accueil@oise.chambagri.fr](mailto:accueil@oise.chambagri.fr)**  
Numéro de déclaration d'activité : 22 60 P 00 12 60  
À la Préfecture de la Région Picardie

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>VOUS SATISFAIRE NOTRE PRIORITE</b>	<b>2</b>
<b>AVANT VOTRE FORMATION</b>	<b>3</b>
La convocation	
Le programme	
Le questionnaire préalable	
Le contrat ou la convention	
<b>PENDANT VOTRE FORMATION</b>	<b>4/ 5</b>
Nos méthodes pédagogiques	
Evaluer vos acquis	
Validation de votre formation	
Evaluation de votre satisfaction	
<b>SALLES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>6/7/8</b>
<b>DES MODALITES DE FORMATION VARIEES</b>	<b>9</b>
Présentiel	
FMD	
FOAD	
<b>HORAIRES ET REPAS</b>	<b>10</b>
<b>ACCESSIBILITE</b>	<b>11</b>
<b>TARIFS</b>	<b>12</b>
<b>LES AIDES AU FINANCEMENT</b>	<b>13/14</b>
Crédit d'impôt	
Service de Remplacement	
CPF	
Demandeur d'emploi	
OCAPIAT	
VIVEA	
<b>REGLEMENT INTERIEUR</b>	<b>15</b>
<b>CONDITIONS GENERALES – MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION</b>	<b>16/17</b>
<b>SECURITE</b>	<b>18</b>

# INTRODUCTION

## Accueil du stagiaire



*Madame, Monsieur,*

*Dans un contexte de mutations où les savoirs évoluent en permanence, il est primordial d'acquérir de nouvelles compétences tout au long de la vie.*

*La Chambre d'agriculture de l'Oise est heureuse de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation.*

*Nous vous proposons des formations en expertises transverses – économie, gestion, stratégie – et en expertises métiers – territoire et environnement, productions végétales, productions animales, circuits courts et agritourisme, énergie. Notre offre est modernisée avec des stages alliant présentiel et distanciel.*

*Ce guide vous permet de connaître toutes les conditions et les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.*

*Nos équipes se mobilisent tous les jours et mettent en œuvre pour que votre formation corresponde à vos attentes.*

*Nous vous souhaitons une très bonne formation  
Le service formation de la Chambre d'agriculture de l'Oise*



Anne-Claire QUENARDELLE  
Responsable Service Formation

】 03.44.11.45.10  
】 06.71.21.45.49

[Anne-claire.quenardelle@oise.chambagri.fr](mailto:Anne-claire.quenardelle@oise.chambagri.fr)



Sophie COUTELLE  
Chargée de mission Formation,  
Responsable Qualité

】 03.44.11.44.54  
】 06.72.33.82.50

[sophie.coutelle@oise.chambagri.fr](mailto:sophie.coutelle@oise.chambagri.fr)



Marie-Laure MELIS  
Assistante Formation

】 03.44.11.44.23

[marie-laure.melis@oise.chambagri.fr](mailto:marie-laure.melis@oise.chambagri.fr)



Delphine LEGOIX  
Assistante Formation

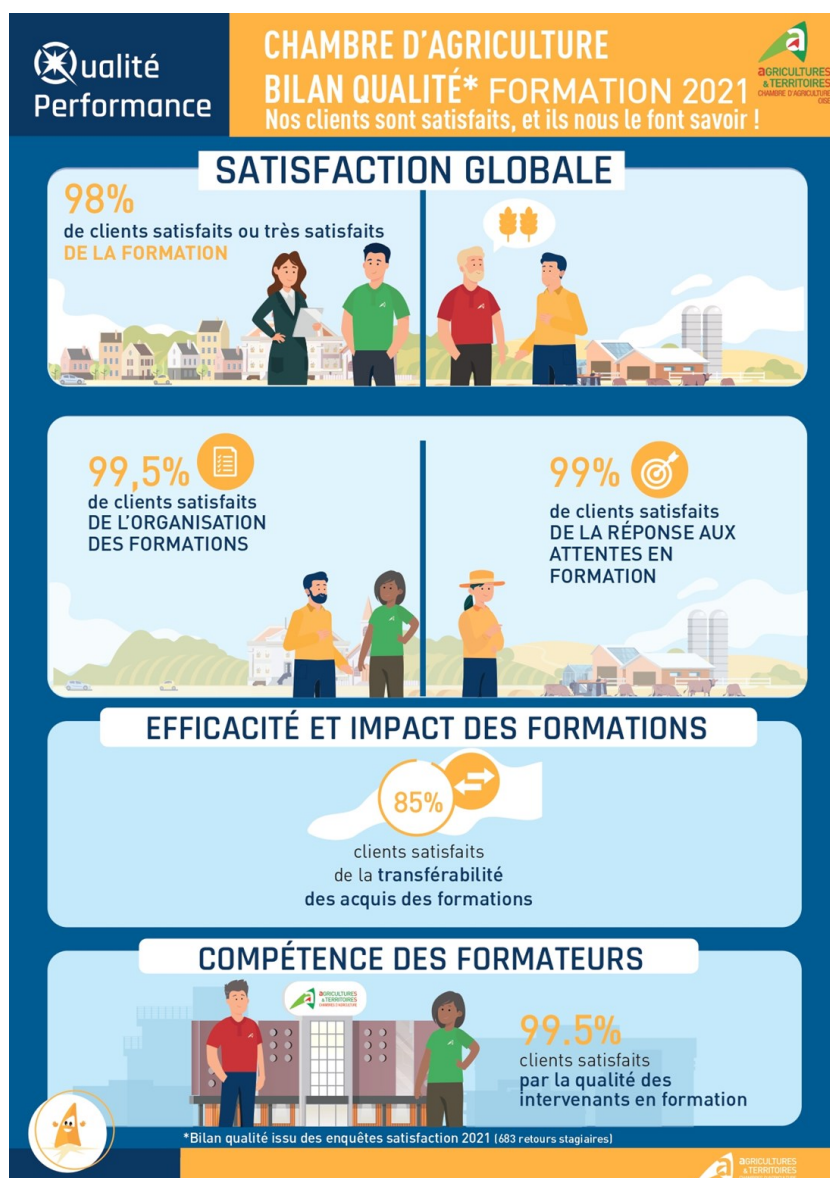
】 03.44.11.44.16

[delphine.legoix@oise.chambagri.fr](mailto:delphine.legoix@oise.chambagri.fr)

# VOUS SATISFAIRE NOTRE PRIORITE !



La Chambre d'agriculture de l'Oise est certifiée pour son activité formation dans le cadre de la Démarche Qualité Performance du réseau des Chambres d'agriculture, depuis 2012 et depuis janvier 2022 nous sommes certifiés Qualiopi.



# AVANT VOTRE FORMATION



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
OISE

Nous vous envoyons !

## LA CONVOCATION

Qui vous mentionne, les lieux, dates, horaires, le nom du responsable de stage, les coordonnées de votre contact au service formation

## LE PROGRAMME

Qui détaille les objectifs, le contenu, les dates, horaires, durée, modalités (présentiel/distanciel), les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation des acquis, les intervenants, le responsable de stage, les coordonnées de votre contact au service formation, le tarif, les prérequis

## LE QUESTIONNAIRE PREALABLE

Afin de mieux cerner vos besoins, vos attentes. Ce questionnaire prévoit également la prise en compte de situations ou difficultés tel un handicap. La possibilité d'une compensation, d'une assistance sera alors étudiée

## LE CONTRAT OU LA CONVENTION



### QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

**À RENVoyer LE** **DERNIER DÉLAI**  
à **responsable de stage**  
par fax **ou mail** :

Vos réponses à ce questionnaire fourniront des informations au(x) formateur(s) pour adapter la formation au plus près de vos besoins et de vos attentes

Vous êtes inscrit(e) à la formation «TITRESTAGE»  
N° «NUMVIVEA» - Du «DATEDEBUTSTAGE» au «DATEFINSTAGE»

Nom : ..... Prénom : .....

Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?  
.....

Selon vous, quel niveau de maîtrise avez-vous sur les points suivants ?

	1	2	3	4

1 = Je ne maîtrise pas du tout - 4 = Je maîtrise très bien

Question spécifique 1  
.....

Question spécifique 2  
.....

Question spécifique 3  
.....

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- NON  
 OUI - Laquelle et quand ?

Quelles sont vos attentes par rapport à cette formation ?  
.....

Quelles informations souhaitez-vous nous communiquer pour favoriser votre accueil et votre participation à cette formation ?  
.....



26/10/2021

**PROagri**

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

**FORMATION**

**S'initier au parage des bovins et aux maladies du pied**

#### Objectifs

- Identifier les maladies du pied
- Prévenir les boiteries et s'initier au parage en toute sécurité
- Repérer les problèmes de pattes dans un élevage et intervenir lorsque l'animal boite

#### Contenu

- Connaître l'anatomie et les différentes maladies du pied des bovins
- Les facteurs de risque dans un élevage : les connaître, les repérer.
- Comment observer ses animaux dans le troupeau ?
- Quel matériel de contention, de parage utiliser ?
- Mettre en place des outils de prévention et d'hygiène des pieds
- Pratiquer le parage des bovins en situation de sécurité dans le respect du bien-être animal.
- Savoir faire intervenir un parieur

#### Public visé

Éleveurs et salariés bovins lait et/ou viande.

Durée

1 journée - 7 heures

Date, horaire et lieu

24 novembre 2022 de 9h30 à 17h30 à Agnetz

#### Méthodes pédagogiques

Exposé, démonstrations, échanges, tour de table et exercices pratiques dans un élevage

#### Modalités d'évaluation des acquis

- En amont de la formation : Questionnaire préalable à la formation renseigné par les stagiaires
- Fin de stage : Auto-évaluation des acquis et quiz de validation des connaissances théoriques en fin de matinée
- Autre modalité : mise en situation sur la ferme : savoir utiliser le matériel en toute sécurité

#### Prérequis

Aucun

#### Responsable de stage :

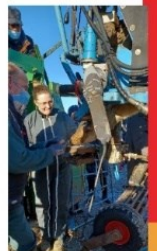
Alice TARCHADOU,  
Conseillère bovin viande,  
Chambre d'Agriculture de  
l'Oise

#### Intervenant(s)

Madame Vanessa MARIN, pédicure bovin  
Monsieur Hervé NICAISE, conseiller prévention à la  
MSA Picardie

#### Contact - Inscription :

Sylvie BROUSSIN - Tel  
03.44.11.44.57.



#### Coût

Public éligible VIVEA et MSA : 0 €

Autre public : 224 €/jour

VIVEA et la MSA participent au financement de cette formation

Pour les salariés, se rapprocher d'OCAPIAT pour connaître les possibilités de prise en charge : tél 01 73 29 30 65 - [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr) - Mail : [de@ocapiat.fr](mailto:de@ocapiat.fr)

**Modalités particulières :** Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. [Ed@chambre-agriculture-oise.fr](mailto:Ed@chambre-agriculture-oise.fr), [03.44.11.44.54](tel:0344114454)

Pour valider l'inscription, un contrat est envoyé aux participants avant leur entrée en formation. Il doit être signé et retourné avec le règlement, au plus tard le premier jour de la formation. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation. Inscription possible jusqu'à 48 heures (soirées) avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles, en nous contactant.

Vous pouvez consulter : Le règlement intérieur, les conditions générales de vente, les résultats des enquêtes de satisfaction clients sur le site internet ou les obtenir sur demande.

<https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/formation-agricole/>

2020/01



# PENDANT VOTRE FORMATION



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
OISE

## NOS METHODES PEDAGOGIQUES

Nos formations en présentiel sont dispensées avec des méthodes pédagogiques variées en alternant des séquences théoriques et pratiques :

- Apports théoriques : diaporamas illustrés, vidéos ...
- Echanges entre stagiaires et travaux de groupe
- Brainstorming
- Mises en situation
- Jeux de rôles
- Exercices
- Démonstrations
- Visites sur le terrain
- Etudes et analyses de documents

## EVALUER VOS ACQUIS

Nous procédons à une évaluation de vos acquis en cours de formation et/ou en fin de formation. Cette évaluation permet de valider l'acquisition des connaissances.

En amont de la formation : positionnement de chaque stagiaire avant l'entrée en formation pour les formations qui le nécessitent (perfectionnement, informatique...).

Au cours de la formation : Exercices pratiques, mises en situation de travail, tests, quizz...pour valider l'appropriation et la compréhension de chaque notion abordée en formation par les participants.

En fin de formation : validation des acquis par un questionnaire à compléter par les stagiaires. Dans le cas de formations délivrant un certificat (Certiphyto, SST...), chaque stagiaire est évalué : test, quizz, mise en pratique...

La correction de l'évaluation a lieu en commun avec le formateur. Il peut revenir sur certaines informations s'il estime que certains points méritent d'être précisés.

# PENDANT VOTRE FORMATION



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
OISE

## VALIDATION DE VOTRE FORMATION

En fin de formation ou dans le mois qui suit, nous vous fournissons votre certificat de réalisation attestation de présence.

Ce document est à conserver.

Si vous êtes éligible au crédit d'impôt, votre comptable vous demandera ce document.

## EVALUATION DE VOTRE SATISFACTION

A la fin de votre formation, nous vous demandons de remplir un questionnaire d'évaluation afin de mesurer votre satisfaction sur plusieurs points :

- Accueil
- Logistique
- Qualité des interventions et animations
- Pédagogie

Vos appréciations, vos commentaires font l'objet d'une analyse et d'un traitement par le service formation dans le cadre de nos démarches qualité et d'amélioration continue.



### Evaluation de fin de stage

Votre avis nous intéresse et nous fait progresser.  
Merci de compléter ce questionnaire.

#### Nom - Prénom

Intitulé de la formation : **00 - Manipuler et intervenir sur vos bovins en toute sécurité**  
Date(s) : 22/02/2022 au 22/02/2022 Beaurais  
N° VIVEA : **R032/2022/395** Responsable de stage : **MME Alice TARCHAQUI**

#### 1. De manière générale, êtes-vous satisfait de la formation que vous venez de suivre ?

Non  1  2  3  4  5  6  7  8  9  10  Oui

#### 2. Cette formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

non  plutôt non  plutôt oui  oui

#### 3. Utiliserez-vous ce que vous avez vu au cours de ce stage ?

pas du tout  quelques points  de nombreux points  tout

Citez-nous ce que vous pensez changer dans vos pratiques ou mettre en place

#### 4. Quelle est votre appréciation sur les contenus et interventions (animation, pédagogie, supports utilisés, séquence à distance...)?

Non  1  2  3  4  5  6  7  8  9  10  Oui

Commentaire :

#### 5. L'organisation vous a-t-elle convenu (accueil, informations, dates, lieu, horaires...)?

non  plutôt non  plutôt oui  oui



Tournez la page SVP...

27/04/21

#### 6. A l'issue de cette formation, pensez-vous mieux maîtriser les thèmes suivants ?

Thèmes abordés en formation	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui
1 - Comprendre les réactions des bovins				
2 - Connaître les différents systèmes de contention et faire évoluer la contention de son exploitation en fonction de son troupeau				
3 - Connaître et savoir réagir face au taureau dans son élevage				
4 - Manipuler vos bovins de façon plus sécurisante				

Commentaire :

Quels sont les points qui restent encore obscurs ?

#### 7. Comment avez-vous connu la formation ?

Carnet de formation de la Chambre  Site  Journal  
 Courrier/tract  Appel  Bouche à  Autres : \_\_\_\_\_

#### 8. Vos remarques et suggestions d'amélioration sur le contenu et les modalités en présentiel ou à distance ; sur les conditions d'accès à la plateforme à distance...

#### 9. Les autres formations que vous aimeriez suivre sur ce sujet ou un autre :

Merci !

27/04/21

# SALLES ET EQUIPEMENTS



*En présentiel, La Chambre d'agriculture dispose de 5 salles de formation au siège à Beauvais.*

## SALLE HECTOR DUBOIS

Capacité d'accueil maxi 79

Période Covid maxi 35



WIFI



Configuration  
modulable



Vidéo  
projecteur



## SALLE GUILLEMOT

Capacité d'accueil maxi 18

Période Covid maxi 10



WIFI



Configuration  
modulable



Vidéo  
projecteur



## SALLE PATRIA

Capacité d'accueil maxi 20

Période Covid maxi 10 ou 12



WIFI



Configuration  
modulable



Vidéo  
projecteur





# SALLES ET EQUIPEMENTS



## SALLE PAYS DE BRAY

Capacité d'accueil maxi 12

Période Covid maxi 8



WIFI



Configuration  
modulable



Vidéo  
projecteur



## SALLE INFORMATIQUE

Capacité d'accueil maxi 12

8 postes informatique



WIFI



Configuration  
modulable



Vidéo  
projecteur



## SALLE VISIO

Capacité d'accueil maxi 4



Certaines formations sont réalisées à l'extérieur de nos locaux : Nos services s'assurent de la conformité des locaux pour l'accueil du public.

# SALLES ET EQUIPEMENTS



**Nous disposons également du matériel mobile suivant :**

- 10 ordinateurs portables
- 2 Ecrans mobiles
- 1 sono portable
- 1 caméra grand angle + haut parleur
- 1 Caisse « accueil café » mobile

# DES MODALITES DE FORMATIONS VARIEES



Nous proposons 3 types de formations :

- Présentiel
- FMD
- FOAD

## LA FORMATION MIXTE DIGITALE (FMD)

C'est un parcours pédagogique utilisant des modalités de formation présentielles et distancielles variées.

Les temps de formations à distance permettent d'acquérir des connaissances à son rythme et représentent un gain de temps pour les stagiaires. Les stagiaires peuvent aussi rester en contact avec les formateurs et le groupe.

Des échanges en groupe ou avec le formateur et des ressources accessibles à tout moment.

Complémentaires, les temps de formation en présentiel apportent une valeur ajoutée à la formation. Les stagiaires consolident leurs acquis par le biais d'échanges avec le formateur et les autres participants.

Les temps à distance se déroulent sur notre plateforme Agrilearning. Les modalités de connexions et d'utilisation vous sont communiquées en amont de la formation. Une assistance technique est organisée.

## LA FORMATION OUVERTE ET/OU à Distance (FOAD)

Nous proposons des formations intégralement à distance également grâce à notre plateforme Agrilearning.

Son adaptabilité est un réel bienfait, car la méthode FOAD s'adapte à tous les emplois du temps et aux obligations personnelles et professionnelles.

Vous avez la possibilité d'accéder au contenu quand vous le souhaitez.

Un formateur expert vous accompagne pour répondre à toutes vos questions. Une assistance technique est organisée.

# VOS HORAIRES LES REPAS



*Les horaires de votre formation vous sont communiqués dans la convocation et le programme.*

## LES HORAIRES

Dans la majorité des cas, les formations démarrent en général entre **9h et 9h30**

Pour se terminer entre **17h et 17h30**

## LES REPAS

En formation présentielle, sauf souhait contraire par vous-même ou votre employeur, le déjeuner est pris en commun avec le formateur.

Le déjeuner est à votre charge ou celle de votre employeur.

Il faut vous munir d'un moyen de paiement.

Des pauses sont proposées au cours de la formation.

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, la Chambre d'agriculture de l'Oise soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.

A ce titre, elle est engagée dans une démarche afin de :

- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification,
- Sensibiliser les collaborateurs à l'accueil en formation des personnes handicapées.

Comment ?

- Par le développement de l'accessibilité pédagogique de ses formations ;
- En développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire ;
- En réorientant les personnes handicapées si la teneur de la formation présente une incompatibilité avec la nature de leur handicap.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation d'une formation des Chambres d'agriculture des Hauts de France ?  
Veuillez contacter la référente handicap formation :

Sophie COUTELLE – 03 44 11 44 54 - 06 72 33 82 50 [sophie.coutelle@oise.chambagri.fr](mailto:sophie.coutelle@oise.chambagri.fr)



moteur



auditif



cognitif



visuel



psychique



maladies  
invalidantes

*Les frais pédagogiques des formations sont définis au cours de la campagne une fois connues les décisions de prise en charge des fonds d'assurance formation.*

## AYANT-DROIT VIVEA

0 à 84€ / jour en fonction de la décision des comités mensuels VIVEA.

Le tarif exact est communiqué sur le contrat, le programme et sur demande.

## TVA

Le montant des formations est hors TVA

## SALARIES RELEVANT d'OCAPIAT

En fonction des stages

## FRAIS DIVERS

Les **frais de déplacement** et de **restauration** sont à la charge du participant

Des **frais divers** peuvent être facturés.

## AUTRES PUBLICS

259 € / jour (tarif 2024)

# LES AIDES AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION



## LE CREDIT D'IMPOT FORMATION

Vous êtes chef d'exploitation, votre entreprise est imposée d'après son bénéfice réel, vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt formation. Ce crédit rembourse au maximum 40 heures de formation continue au double du SMIC horaire (11,65 € brut/h au 01/01/24), soit 5,5 jours de formation.

A titre d'exemple, pour une formation d'une journée (7 heures), le remboursement est de 81,55 €.

Ce montant est doublé si votre entreprise réalise un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros et si vous avez moins de 10 salariés soit un remboursement de 163,10 €.

Si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un virement du montant du crédit calculé. Sont exclues de ce dispositif les entreprises en micro BA ou imposées selon le régime des « micro-entreprises ». Justificatifs à conserver : Votre certificat de réalisation/attestation de présence, la facture de formation acquittée.

## LE SERVICE DE REMPLACEMENT

de votre département offre des tarifs avantageux pour des remplacements de journées de formation. Pour plus de renseignements : 03 44 11 45 06 - [contact@sdr60.fr](mailto:contact@sdr60.fr)

## CPF

Sur certaines formations, le Compte Personnel de Formation peut être mobilisé (créateur, repreneur d'entreprise, Certiphyto).

## DEMANDEUR D'EMPLOI

Prenez contact avec votre conseiller France Travail.

# LES AIDES AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION



## OCAPIAT POUR LES SALARIES AGRICOLES

Votre employeur cotise à un fonds de formation : OCAPIAT (pour les salariés agricoles), AGEFOS PME, etc.

Votre employeur règle les frais pédagogiques, selon les tarifs « Autres publics », à la Chambre d'agriculture et effectue sa demande de remboursement auprès de son fonds de formation. Certains stages sont agréés au Guide OCAPIAT et sont alors totalement pris en charge par OCAPIAT. L'employeur doit inscrire son salarié sur la plateforme OCAPIAT : [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr) au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

## VIVEA POUR LES AGRICULTEURS/AGRICULTRICES, CONJOINT COLLABORATEUR, AIDE FAMILIAL

Vous réglez chaque année, au travers de vos appels à cotisation de la MSA, une contribution à votre fonds de formation VIVEA. Cette dernière vous permet de bénéficier d'une prise en charge partielle de vos frais de formation qui est directement versée à la Chambre d'agriculture. Chaque contributeur bénéficie d'un montant de prise en charge VIVEA plafonné à 3 000 €/an.



# REGLEMENT INTERIEUR



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
OISE

## Règlement intérieur pour les stagiaires de la formation continue

(Art. L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail)

### Article I

Le présent règlement s'applique aux stagiaires participant aux formations organisées par la Chambre d'Agriculture, les associations Petites Régions Agricoles (ADARSO, ADANE, CERNODO, ODASE et OREDAP) dans les locaux de la Chambre d'Agriculture et du bureau décentralisé de Noyon. Dans le cas où les formations sont dispensées dans un autre lieu, ce sont les dispositions réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité de ce lieu qui prévalent.

### Article II

Les formations se déroulent dans différentes salles de la Chambre d'Agriculture et des bureaux décentralisés. L'affectation définitive d'une salle à une session est indiquée sur la convocation envoyée aux stagiaires.

### Article III

Les stagiaires peuvent accéder aux salles de formation à l'horaire indiqué sur le programme qui leur a été remis préalablement, ou éventuellement une demi-heure avant si la salle concernée est disponible.

### Article IV

Les stagiaires sont tenus de se conformer aux horaires de formation indiqués sur le programme, sauf accord avec le responsable de la formation.

### Article V

En fonction d'intérêts pédagogiques ou d'organisation, les horaires indiqués sur le programme peuvent être modifiés après accord entre les stagiaires et le responsable de la formation.

### Article VI

Il est interdit de fumer, de vapoter, d'introduire des boissons alcoolisées, des stupéfiants dans les locaux de l'organisme. Il est interdit de se présenter aux formations en état d'ébriété.

### Article VII

En cas d'incendie ou d'alerte signalée par la sirène, les stagiaires sont tenus de se conformer aux instructions du responsable de la formation ou de toute personne autorisée.

### Article VIII

Tout stagiaire présentant un comportement dangereux pour l'ensemble des participants de la formation pourra être exclu temporairement de cette formation. Cette décision sera prise par le Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Oise ou par délégation, par le responsable de la formation.

### Article IX

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

### Article X

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.

### Article XI

Pendant la formation, les stagiaires sont habituellement couverts par l'assurance de la Chambre d'Agriculture de l'Oise.

### Article XII

Tout comportement délibérément dommageable aux personnes, aux locaux et aux matériels de la part d'un stagiaire engage la responsabilité civile de ce dernier.

### Article XIII

Aucune formation dispensée par la Chambre d'Agriculture ne dépassant 500 heures, il n'est pas procédé à l'élection de représentants de stagiaires.

### Article XIV

La Chambre d'Agriculture s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap, le stagiaire doit contacter, au minimum 7 jours avant le début de la formation la référente handicap Sophie Coutelle 03 44 11 44 54 [sophie.coutelle@oise.chambagri.fr](mailto:sophie.coutelle@oise.chambagri.fr).

### Article XV

La documentation pédagogique remise lors de sessions de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel.

### Article XVI

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire sur notre site Internet, il est également affiché dans les salles de formation.

*Fait à Beauvais, le 14 décembre 2022*

**Fabrice RIQUIER**  
Directeur  
de la Chambre d'Agriculture  
de l'Oise

## Public et pré-requis

Les formations s'adressent en priorité aux exploitant(e)s agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité et personnes engagées dans une démarche d'installation (PPP). Elles sont également ouvertes aux salariés agricoles, charge aux employeurs des salariés d'effectuer les démarches nécessaires auprès d'OCAPIAT pour la prise en charge financière de la formation, sauf pour les formations agréées au catalogue OCAPIAT pour lesquelles la prise en charge est spécifique. Lorsque la formation s'adresse à un public spécifique ou que des pré-requis sont nécessaires, le descriptif le précise.

## Organisation des formations

Les formations démarrent en général entre 9 h et 9 h 30, pour se terminer entre 17 h et 17 h 30. Des modifications sont possibles concernant le nom des intervenants, des formateurs, les dates et les lieux. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du carnet.

Toutes les informations nécessaires sont précisées dans le programme envoyé avec la convocation avant l'entrée en formation.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment en cas d'un nombre insuffisant de participants.

Les inscrits sont alors informés dans les plus brefs délais. Les supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire par différents moyens : papier ou numérique.

Le règlement intérieur est affiché dans les salles et est disponible sur le site internet et sur demande.

## Dispositions financières

Les tarifs des formations sont définis au cours de la campagne une fois connues les décisions de prise en charge des fonds d'assurance formation selon les règles suivantes :

- Ayant-droit Vivéa : 0 à 84 €/jour en fonction de la décision des comités mensuels Vivéa et sous réserve de validation du consentement requis par Vivéa.
- Salariés agricoles relevant du OCAPIAT : en fonction des stages
- Autres publics : de 227 à 259 €/jour (tarif 2024)
- Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge du participant. Des frais divers peuvent être demandés.

Le montant des formations est hors champ TVA.

Après instruction des dossiers de formation, un stagiaire peut ne pas apparaître finançable ou financé par Vivéa. Dans ce cas, il est demandé à la personne concernée de fournir une attestation MSA de régularité de situation au regard du fond d'assurance formation qui précise qu'elle est bien à jour de ses cotisations Vivéa. En cas de non-fourniture de l'attestation MSA et/ou de non éligibilité Vivéa, la Chambre d'agriculture facturera à la personne venue en stage la part Vivéa non perçue + la part ayant-droit Vivéa, soit le prix complet de la formation. Il en est de même si le stagiaire ne valide pas le consentement requis par Vivéa suite à son inscription.

En cas de non-attribution de financement par Vivéa, les Chambres d'agriculture se réservent le droit d'annuler la formation ou de modifier son tarif.

Les informations sur les modalités de remboursement pour la formation des salariés agricoles sont disponibles auprès d'OCAPIAT.

La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable. Toute absence du stagiaire doit être signalée à l'organisme de formation. Tout abandon en cours de stage ne donne lieu à aucun remboursement des frais de formation.

## Inscriptions et règlement

Les inscriptions se font auprès du contact indiqué, en envoyant bulletin d'inscription et règlement à la Chambre d'agriculture organisatrice.

L'inscription est validée à réception du contrat signé et du règlement par chèque établi à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture organisatrice.

En cas d'annulation de stage par l'organisme de formation, les frais d'inscription sont retournés.

Inscription possible jusqu'à 48 h avant le début de la formation, sous réserve de place disponible en nous contactant.

En cas de financement par le CPF - Compte Personnel de Formation - l'inscription doit être réalisée au plus tard 15 jours avant le début du stage sur la plateforme Mon Compte Formation. La contractualisation par la plateforme Mon Compte Formation tient lieu de contrat de formation, et les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme s'appliquent.

## Modalités d'évaluation

En amont de la formation : positionnement de chaque stagiaire avant l'entrée en formation pour les formations qui le nécessitent (perfectionnement, informatique...)

Au cours de la formation : Exercices pratiques, mises en situation de travail, tests, quizz... pour valider l'appropriation et la compréhension de chaque notion abordée en formation par les participants.

En fin de formation : validation des acquis par un questionnaire à compléter par les stagiaires et/ou par une mise en situation. Dans le cas de formations délivrant un certificat (Certiphyto, SST...), chaque stagiaire est évalué : test, quizz, mise en pratique...

## Validation de la formation

Une attestation de fin de formation stipulant le thème, la durée et les dates est envoyée à l'issue de la formation à chaque participant, ainsi qu'une facture.

## Financeurs

Les stages sont généralement financés par VIVEA. D'autres financeurs peuvent intervenir : fonds européens, OCAPIAT, Chambres d'agriculture des Hauts-de-France, Pôle emploi, Conseil régional ...

Ces conditions générales s'appliquent pour toute formation organisée sur la campagne 2023-2024. Elles peuvent évoluer en cours de campagne, elles sont alors publiées à jour sur <https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/formation-agricole/conditions-generales/>

## Modalités particulières

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap du département organisateur afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation souhaitée.

- Oise : Sophie Coutelle - 03 44 11 44 54
- Somme : Sandrine Evain - 03 22 93 51 20
- Nord-Pas-de-Calais : Jeanne Huguet - 03 62 61 42 06
- Aisne : Karima AFEJJAY - 03 23 23 78 06

## Médiateur de la consommation

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint Germain 75007 PARIS

## SECURITE DES LOCAUX

En cas d'incendie ou alerte incendie, le personnel de la Chambre d'agriculture est informé des consignes de sécurité.

Plusieurs plans d'évacuation existent et sont affichés dans les locaux.

Une liste des délégués sécurité est en place.

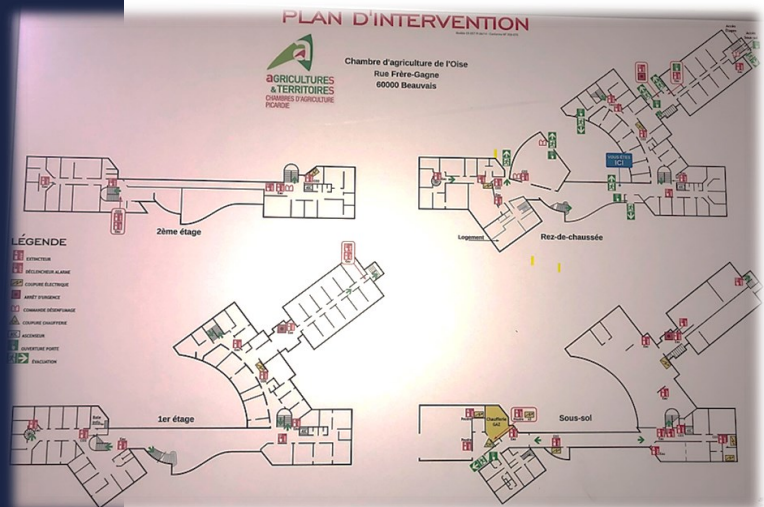
Le dernier exercice d'évacuation a été organisé le 23 septembre 2022.

Merci de suivre les indications qui vous seront données par les agents de la Chambre d'agriculture.

## SECURITE

La Chambre d'agriculture est équipée d'un défibrillateur.

Une liste de collaborateurs Sauveteurs Secouristes est régulièrement affichée dans nos locaux.





**Vous êtes exploitant, conjoint(e)  
collaborateur, cotisant solidaire,  
aide familial ou salarié agricole,  
la formation est pour vous !**

**1**

### **POURQUOI ?**

- **améliorer** les performances économiques de votre exploitation
- **maîtriser** de nouvelles techniques
- **accéder** à des informations issues des études et essais locaux
- **accéder** à une offre variée de formations
- **bénéficier** du professionnalisme du 1<sup>er</sup> acteur de la formation des actifs agricoles
- **mettre en pratique** facilement vos acquis sur votre exploitation

**2**

### **COMMENT ?**

**Sélectionnez les formations dans le catalogue, puis :**



- **Rendez-vous sur**  
[www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/formation-agricole](http://www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/formation-agricole)  
et cliquez sur « Inscrivez-vous » dans la fiche du stage



- **Retournez le bulletin d'inscription** p 88 à la Chambre d'agriculture organisatrice du stage



- **Contactez-nous par téléphone.**  
Retrouvez nos coordonnées au dos du catalogue.